



**PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING**



**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la **Sprl NOHO**, représentée par **Monsieur Arnaud VAN IMPE**, Avenue de Broqueville 274/15 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Le terrain concerné est situé à **7910 Frasnes-lez-Anvaing (Anvaing)**, Rue de la Gare 33 et cadastré section B n° 501F2.

Le projet consiste en **TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT**

et présente les caractéristiques suivantes : restructuration complète de l'habitation. Le logement projeté possède au rez-de-chaussée une grande pièce de vie composée d'une salle à manger, d'un séjour et d'une cuisine ouverte, un wc et une buanderie. Au premier étage, deux chambres et une salle de bain avec douche, baignoire et wc. Puis un deuxième étage dans les combles aménagés en une troisième chambre. Le bâtiment principal est maintenu, démolition des annexes situées à l'arrière, construction d'une extension. Réfection complète de la toiture, utilisation d'une tuile de ton noir. Le nouveau volume à l'arrière sera à toiture plate, acrotère à 3m20, les parements seront en enduit de ton gris clair. Menuiseries en PVC de ton anthracite pour l'ensemble des châssis.

Art. R. IV. 40-2 – 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues lors de la consultation du dossier auprès du service travaux les mercredi, jeudi et vendredi de 8 à 12 heures ainsi que le vendredi de 16 à 20h à l'administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - ☎ 069/87.16.25.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/03/2020 au 14/04/2020 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.